



CONTRAT D'ENGAGEMENT GLACES BIO

Eté 2019

Entre : l'adhérent

et le producteur

Nom, prénom :

EARL DU VINAGROU

Adresse :

BRENAC

Tél :

24290 MONTIGNAC

Mail :

Référent : Françoise Prina

Contact f.prina@hotmail.fr

En adhérant à l'AMAP de Boulazac, j'ai lu et accepté son règlement intérieur qui s'applique au présent contrat.

Le producteur s'engage à livrer les produits le 19 décembre 2019

à la maison des associations de Boulazac de 18h30 à 19h45

Le consommateur règle d'avance et remet le chèque au référent qui le donnera au producteur

	25/07/2019 Nbre de bâches	
	0,5 L x 15€	1 litre x 22€
Chocolat/Framboise		
Framboise/Pistache		
Marron/Vanille		
Noisettes/Vanille		
TOTAL		

A BOULAZAC LE :

Le producteur
EARL DU VINAGROU

l'adhérent consommateur